

A.A. MEREAU JC

SARL au capital de 800.000 euros

22, rue Charles de Gaulle

02820 MAUREGNY-EN-HAYE

517 715 538 RCS SAINT-QUENTIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.A. MEREAU JC
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Rapport du 28 mars 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.A. MEREAU JC EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons établi le présent rapport afin de vous présenter notre analyse de la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le projet de comptes annuels au 31 décembre 2024 fait actuellement l'objet d'un audit de notre part, il montre les principaux éléments suivants :

Le chiffre d'affaires montre un recul significatif de 13 % par rapport à l'exercice précédent. Cependant, le taux de marge brute augmente du fait de la réduction significative des achats de matière et des charges de sous-traitance. La masse salariale et les frais d'intérim sont restés relativement stables.

Le résultat d'exploitation ressort positif de 181 K€ après l'impact limité des pertes sur créances, celles-ci ayant été provisionnées sur l'exercice 2023.

Le résultat net est de 143 K€ contre 140 K€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres à la clôture sont de 2.236 K€ y compris le capital de 800 K€.

Les postes de l'actif du bilan sont relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent, hormis au niveau du stock de matières qui diminue de 238 K€. L'actif immobilisé comprend un fonds commercial de 684 K€, non amorti et non déprécié.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

LAON, le 28 mars 2025

Le commissaire aux comptes et à la transformation
SLEC AUDIT



Richard GRATIA